

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	54 (1925)
Heft:	1
Rubrik:	Société des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

respecter cette vie intérieure et la préserver en nous et dans les autres.

Pour cela, il faut : 1^o faire comprendre aux enfants que la vie morale est importante et même absolument nécessaire ; 2^o leur apprendre comment on parvient à dompter ses passions, son impatience dans les occasions multiples de la vie scolaire ; 3^o viser à cultiver la personnalité afin que l'enfant, au sortir de l'école, ne soit pas à la merci des exemples, des opinions qui le feraient dévier du droit chemin ; 4^o agir sur l'âme de l'enfant en lui faisant remarquer les conséquences de ses actes. L'enfant peut se commander, poser des actes bons ou mauvais ; il est un être responsable.

Ajoutons à ces moyens la discipline, mais une discipline qui fasse appel à la collaboration intérieure de l'enfant.

Le vrai éducateur s'impose par la raison et l'amour, et l'élève doit lui obéir librement. Ainsi les récompenses seront rares et sobres (la meilleure étant le bon témoignage de la conscience après un devoir bien rempli). Les punitions doivent être la réparation d'un acte mauvais. Toute punition doit être proportionnée à la faute, elle doit être comprise, acceptée et rigoureusement accomplie. Les mauvais traitements infligés aux enfants dénotent un manque de domination de soi-même et font perdre la confiance envers le maître. De plus, l'habitude de frapper est contagieuse et les enfants mal menés frapperont à leur tour.

Notre fermeté doit être une force unie à la souplesse. S. J.



SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — *A Fribourg* : Jeudi, 8 janvier, à 2 $\frac{1}{2}$ h., à la Villa Miséricorde. La réunion sera suivie d'une partie récréative : thé, loto, productions diverses.

A Bulle : Jeudi, 15 janvier, à 2 $\frac{1}{2}$ heures, à l'Ecole ménagère.

A Romont : Jeudi, 22 janvier, à 2 $\frac{1}{2}$ heures, à l'Ecole ménagère.

Faire parler les enfants. — Qu'ils soient acteurs et non pas simplement auditeurs, sinon ils restent incapables de s'exprimer d'une manière intéressante, sur les sujets les plus simples que traitent parfois, d'une façon passable, des gens qui n'ont pas étudié. Tout professeur qui aura obtenu, ne fût-ce que durant un quart d'heure, cet effort des enfants, trouvera de tels avantages à cette activité, à cet entraînement plein d'ardeur, qu'il sentira sa propre tâche allégée et voudra chercher à nouveau le même succès. Doivent être acceptées toutes les réponses qui sont preuve d'activité personnelle et de jugement ; doivent être rejetées toutes celles qui sont négligées ou supposées. Si l'enfant qui récite semble avoir hâte d'en finir et bredouille le texte sans écouter lui-même, imposez-lui de parler avec netteté et avec une lenteur suffisante.